



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

LE MINISTRE,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Paris, le **27 MARS 2015**

N/Réf : CE 726929

Madame la Députée,

Par courrier en date du 12 mars 2015, vous avez attiré mon attention sur le dépôt récent d'une proposition de loi visant à la généralisation des volumes complémentaires individuels (VCI) en viticulture, et je tiens à vous en remercier. J'ai bien noté que cette proposition, présentée à votre initiative, avait été cosignée par un certain nombre de vos collègues députés des régions viticoles, toutes tendances politiques confondues.

Comme vous le savez, le VCI est une mesure de mise en réserve des vins d'appellations qui permet de produire au-delà du rendement autorisé. Le volume bloqué peut ensuite être commercialisé lors d'années où la récolte est déficitaire en volume ou de mauvaise qualité. Dans les faits, le VCI relève donc d'une logique d'assurance récolte en nature.

Ce dispositif de nature réglementaire est codifié dans le Code Rural et de la Pêche Maritime pour les vins blancs sous appellations d'origine Protégées (AOP), depuis maintenant deux ans, après une expérimentation qui a duré presque quatre ans.

Le VCI a vocation à être étendu progressivement à l'ensemble des produits AOP, après une phase d'expérimentation propre à chacun d'eux. Un dispositif a ainsi été expérimenté sur les vins rouges dans le vignoble bordelais. Sur la base des résultats de cette expérimentation, la commission permanente des AOP vins de l'INAO a adopté à l'unanimité le 25 mars dernier la généralisation du VCI aux vins rouges, dès la récolte 2015. Je veillerai donc à prendre le décret correspondant dans les meilleurs délais pour que le dispositif soit opérationnel d'ici les vendanges.

.../...

Madame Brigitte ALLAIN
Députée de la Dordogne
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS CEDEX 07 SP

Une expérimentation pour les mousseux devrait par ailleurs débuter dans les prochains mois, tandis que celle sur les liquoreux a malheureusement été repoussée à ce stade, faute d'accord entre les professionnels.

Enfin, un premier groupe de travail du comité national de l'INAO s'est tenu en début d'année 2015 pour réfléchir à un dispositif pour les produits sous Identifications Géographiques Protégées (IGP).

Je suis très favorable sur le fond à votre proposition et suis sensible à la démarche collective engagée par les députés signataires, conformément à la volonté de la filière viticole française, et en soutien de l'action du Gouvernement en la matière. Je l'avais d'ailleurs indiqué lors de l'examen du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

En revanche, pour des raisons juridiques, je ne pourrai apporter mon soutien à une telle proposition législative si elle venait à être discutée au Parlement, dans la mesure où le dispositif est clairement de nature réglementaire et fonctionne correctement, en laissant une large place à l'initiative professionnelle et à des phases d'expérimentation, longues, mais absolument nécessaires pour la qualité et la performance des dispositifs mis en place.

Les professionnels sont en effet particulièrement attachés à cette phase d'expérimentation des dispositifs, qui permet de s'assurer de l'adéquation des procédures aux caractéristiques de chaque produit. Il convient donc, tout en impulsant et encourageant ces démarches, de ne pas aboutir à une mauvaise adaptation du dispositif aux besoins.

Comprenant de votre courrier que vous avez déposé cette proposition dans l'optique d'appeler mon attention sur la nécessité d'avancer sur ce sujet, j'espère que les informations que j'ai pu vous apporter par la présente sur les différentes expérimentations en cours et leurs échéances, sont de nature à vous rassurer sur les intentions du Gouvernement.

Je vous remercie par avance de bien vouloir informer vos collègues députés signataires de la proposition de loi n°2596 de ma réponse afin que les informations fournies quant à l'avancement des travaux sur ce sujet soient pleinement partagées. Par ailleurs, mes collaborateurs et services se tiennent à votre disposition pour échanger avec vous sur ce sujet à votre convenance.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'assurance de ma considération distinguée.



Stéphane LE FOLL